



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Diversité des modes de garde d'enfants.

Question écrite n° 17681

Texte de la question

M. Julien Borowczyk interroge Mme la ministre des solidarités et de la santé sur la diversité des modes de garde. Leur organisation et leur financement sont la source d'inégalités conséquentes entre les familles. Entre les modes d'accueil, le reste à charge est très différencié. Il est ainsi plus de deux fois plus élevé pour une famille qui a recours à un assistant maternel que pour celle qui dispose d'une place en crèche. Il faudrait rapprocher les restes à charge, quel que soit le mode de garde utilisé par les familles. Cela implique d'abord de revaloriser leur contribution en EAJE (établissement d'accueil du jeune enfant) de manière parallèle à l'augmentation des coûts de fonctionnement de la structure. Dans son rapport n° 2017-019R, l'IGAS formulait trois recommandations : rendre moins onéreux l'accès aux assistants maternels, en adoptant le barème de la PSU (prestation de service unique) ; rendre plus progressif le barème CMG (complément mode de garde) pour les autres modes d'accueil individuel ; diminuer dans les micro-crèches PAJE le plafond horaire de facturation qui conditionne l'éligibilité des familles au CMG. Il souhaite connaître son avis sur ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Julien Borowczyk](#)

Circonscription : Loire (6^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17681

Rubrique : Famille

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [12 mars 2019](#), page 2304

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)